

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 143 fr. 50. — Six mois, 264 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus. — La prise des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 19 FÉVRIER 1887

LE SÉNAT & LE BUDGET

En vérité, la Chambre des députés se moque chaque année un peu plus ouvertelement du Sénat. Dans la plupart des cas, la Chambre des députés retient l'examen du budget jusqu'au milieu de décembre, quelques fois jusqu'au 20, et laisse ainsi libéralement au Sénat cinq ou six séances pour expédier avant le 31 du même mois une loi de finances qui a été retenue au Palais Bourbon pendant les deux tiers de l'année ! C'est déjà incorrect, blessant, cynique. Cette fois, nous avons plus fort.

Le budget de 1887 n'a pas été voté en temps utile par la Chambre des députés, lui s'est séparée au mois de décembre, après avoir accordé deux douzièmes provisoires sur ce budget. Elle en a repris l'examen en janvier, examen qui vient ne se terminer au Palais-Bourbon ; mais, ayant de devenir exécutoire, la loi de finances de 1887 a encore à subir l'épreuve d'une discussion au Sénat. Or, les choses ont été arrangées de telle façon que le Sénat est saisi seulement depuis hier 17 de l'ensemble de la loi, et qu'il est tenu de lui donner sa sanction avant le 28 février, sous peine d'obliger le Gouvernement à décliner un troisième douzième provisoire.

On a donc mis, cette fois, une sorte de raffinement dans la succession des incidents parlementaires, qui ont pour but de décapiter le Sénat de ses attributions. On s'explique, à l'extrême rigueur, que le temps lui manque pour débattre à fond nos intérêts financiers, lorsqu'il s'agit d'arriver avant le 31 décembre, afin d'éviter les fameux douzièmes provisoires. Mais quand on a pris son parti de ces derniers, quand il y a déjà deux de votés, franchement est-il convenable d'indiquer toujours au Sénat le même supplice, uniquement parce que la haute Assemblée, en prenant son rôle au sérieux, rendrait nécessaire le vote d'un nouveau douzième ? Tel est, cependant, le dilemme dans lequel on vient d'enfermer le Sénat.

Les rapports de la commission des finances, M. Louvet, achève à peine malgré la sécherie qu'il y a mise, le travail dont il avait été chargé, et ce travail forme un volume qui, avec les annexes, s'élève à près de 800 pages. C'est complet, c'est même très édifiant ; mais enfin, avec la meilleure volonté du monde, la lecture d'un document, aussi étendu qu'il n'est pas la besogne d'une heure, ni même d'un jour.

D'autant mieux que la commission des finances du Sénat multiplie les objections et même les critiques contre le budget, tel qu'il est sorti des délibérations interminables de la Chambre des députés. Enfin il y a plus : certains articles de ce budget, et cela sur la demande expresse du Gouvernement, doivent être rejetés par la haute Assemblée, si bien que la loi ayant d'être prononcée aura à revenir une fois, deux fois peut-être, au Palais-Bourbon.

Ainsi, le Sénat demande le rétablissement de plusieurs crédits diminués ou supprimés dans le budget du ministère des finances ; il insiste également pour que le crédit concernant les sous-préfectorales, crédit à propos duquel le cabinet Freycinet fut renversé, trouve place dans les dépenses ordinaires jusqu'à concurrence de 14,000,000 de francs. Enfin la suppression de l'amortissement cause de

vives inquiétudes à la commission du Sénat, qui ne semble pas disposé à en prendre facilement son parti.

Le Sénat, dit M. Louvet, rapporteur général, le Sénat chaque année à indiquer sa volonté de conserver ou non le budget, et qu'après cela il se gage des dépenses du budget extraordinaire, et que ce sera au cours de l'année suivante qu'il fallra à tout prix conserver. On aurait pu comprendre sa suppression, si elle avait été la conséquence de la suppression du budget sur ressources extraordinaires. C'était la proposition de M. Sadé Carnot ; mais il est possible, au moment où des nécessités sur lesquelles nous nous expliquions plus loin, commandent la maintien d'un budget extraordinaire, de renoncer à la presque totalité du crédit affecté à l'amortissement ?

Nous entendons bien que ces réserves sont purement platoniques. Mais si le Sénat est résigné à les voir échouer, il a cependant le désir, d'ailleurs très légitime, d'en faire ressortir le bon fondé et la justesse. Or, avec les errements que nous signalons, cette satisfaction superficielle lui est même refusée. En d'autres termes, le Sénat, d'ici au 28 février, n'a que le temps de voter à peu près sans débat tous les chapitres du budget ; il s'attarde dans la plus petite diversion, il nous retient pour un mois de plus dans les douzièmes provisoires, et on lui reprochera encore une fois de tout désorganiser.

Y eut-il jamais une condition plus défectueuse que celle du Sénat ? S'il agit, dans l'espèce, il prolonge à plaisir la durée d'une mesure exceptionnelle qui en dit long sur l'anarchie gouvernementale ; s'il se tait, il abdique toute indépendance et toute dignité. Quand la majorité du Sénat était à droite, on comptait autrement avec lui !

LA SITUATION

Le *Gazette* signale la confirmation des renseignements de la dépêche à sensation du *Standard*, qu'aujourd'hui nous avons publié hier avec les informations qu'il avait été précédemment données par un journaliste.

M. Arthur Mayer est allé hier voir ce député, Voici les principales déclarations qui lui ont été faites :

« M. de Bismarck, voyez-vous, manœuvrera avec une habileté consummate, digno de ses meilleures journées ; étant donné, d'une part, les relations entre le czar et l'empereur Guillaume II, et, de l'autre, la nécessité de maintenir l'Autriche debout en face de la Russie, le grand-chancelier devait dissimuler son jeu. »

C'est à ce qu'il a fait.

« Ensuite, il a dit : je vous l'ai dit, il va provoquer la dissolution de l'Assemblée, que pourraient déclencher l'agitation électoral qui devait être la conséquence formée, souvent même exagérée, des immenses préparatifs politiques et militaires. »

« Ensuite, il a dit : l'Assemblée, en affirmando la paix allemande en accumulant des troupes sur la frontière française et en prenant dans certaines places fortes des précautions initiales à signaler dans un journal, M. de Bismarck ne proposait pas exclusivement la guerre, mais, plus ou moins, une guerre dans le nouveau Reichstag, qu'il dissoudrait une seconde fois, si le jeu à propos... »

Le chancelier poursuivait et poursuit une toute autre visée.

Il voudrait régler la question d'Orient en arbitrage du monde et sans effusion de sang, si c'était possible.

Le chancelier de fer est sincère quand il dit qu'il ne cherche pas la guerre, mais il est bien décidé, néanmoins, à atteindre quand même le but qu'il s'est proposé.

« M. de Bismarck, voyez-vous, manœuvrera avec une habileté consummate, digno de ses meilleures journées ; étant donné, d'une part, les relations entre le czar et l'empereur Guillaume II, et, de l'autre, la nécessité de maintenir l'Autriche debout en face de la Russie, le grand-chancelier devait dissimuler son jeu. »

C'est à ce qu'il a fait.

Il y a qu'une loi, il faut qu'on s'en souvienne, elle est faite pour l'Assemblée comme pour les autres ; l'Assemblée parlementaire serait le plus pied des privilégiés si elle avait pour résultat d'arrêter la sévérité de la justice, la loi elle doit frapper plus énergiquement qu'autrefois.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE À PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C°, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 31, à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

La Bourse

La haute banque continuant ses achats, la Bourse a encore monté aujourd'hui. On prétend que cette campagne de hausse a pour but principal de forcer le découvert à se racheter et d'assurer la stabilité jusqu'à la fin de la guerre. Résultat, si ces élections sont favorables à M. de Bismarck, le 3^e clôture en hausse de 27 centimes, le 4^e de 22 centimes et l'amortissable de 55 centimes.

NOUVELLES DU JOUR

Les sociétés de secours mutuels

Paris, 18 février. — La commission relative aux sociétés de secours mutuels entendra prochainement les délégués des divers groupes des sociétés. Elle examinerá également un amendement ayant pour objet d'attribuer à toutes les sociétés les droits des syndicats professionnels.

Élections législatives au Pas-de-Calais

à Lille

Les conservateurs en sont toujours à chercher quel candidat ils opposeront dans le Pas-de-Calais à M. Ribot ; il a toutefois candidat républicain qui se présentera pour recueillir la succession législative de M. Achille Adam ; mais ils paraissent n'avoir que l'embaras du choix pour le successeur de M. Raoul Dautzenberg.

On parle, en effet, de M. Janvier de la Motte fils et aussi de M. le duc de Broglie qui failly, comme nous le saviez, l'emporter sur M. Papin aux élections du 4 octobre 1886. Je crois savoir, d'après ce que des ouvertures faites à ces personnes, que se sont aussi, jusqu'à présent, traduits qu'en simple pourparlers. Quoiqu'il en soit, sans doute d'acceptation de leur parti, il va sans dire que c'est l'ancien comité de la rue des Pyramides, qui fonctionna au début d'octobre 1886, et dont les éléments les plus actifs, les députés, les conseillers municipaux et autres candidats doit être recommandé aux électeurs du département de l'Eure. L'on s'attend, du reste, à ce que la solution de cette question ne tarde pas longtemps que la semaine prochaine.

Prise des couloirs de la Chambre

On s'occupe presque exclusivement dans les couloirs de la Chambre, du projet de M. Dampierre qui semble contre peser autant d'adversaires que de partisans. M. Rivière se fait surtout remarquer par son opposition.

On parle, en effet, de M. Janvier de la Motte fils et aussi de M. le duc de Broglie qui failly, comme nous le saviez, l'emporter sur M. Papin aux élections du 4 octobre 1886. Je crois savoir, d'après ce que des ouvertures faites à ces personnes, que se sont aussi, jusqu'à présent, traduits qu'en simple pourparlers. Quoiqu'il en soit, sans doute d'acceptation de leur parti, il va sans dire que c'est l'ancien comité de la rue des Pyramides, qui fonctionna au début d'octobre 1886, et dont les éléments les plus actifs, les députés, les conseillers municipaux et autres candidats doit être recommandé aux électeurs du département de l'Eure. L'on s'attend, du reste, à ce que la solution de cette question ne tarde pas longtemps que la semaine prochaine.

Prise des couloirs de la Chambre

On s'occupe presque exclusivement dans les couloirs de la Chambre, du projet de M. Dampierre qui semble contre peser autant d'adversaires que de partisans. M. Rivière se fait surtout remarquer par son opposition.

On parle, en effet, de M. Janvier de la Motte fils et aussi de M. le duc de Broglie qui failly, comme nous le saviez, l'emporter sur M. Papin aux élections du 4 octobre 1886. Je crois savoir, d'après ce que des ouvertures faites à ces personnes, que se sont aussi, jusqu'à présent, traduits qu'en simple pourparlers. Quoiqu'il en soit, sans doute d'acceptation de leur parti, il va sans dire que c'est l'ancien comité de la rue des Pyramides, qui fonctionna au début d'octobre 1886, et dont les éléments les plus actifs, les députés, les conseillers municipaux et autres candidats doit être recommandé aux électeurs du département de l'Eure. L'on s'attend, du reste, à ce que la solution de cette question ne tarde pas longtemps que la semaine prochaine.

Prise des couloirs de la Chambre

On s'occupe presque exclusivement dans les couloirs de la Chambre, du projet de M. Dampierre qui semble contre peser autant d'adversaires que de partisans. M. Rivière se fait surtout remarquer par son opposition.

On parle, en effet, de M. Janvier de la Motte fils et aussi de M. le duc de Broglie qui failly, comme nous le saviez, l'emporter sur M. Papin aux élections du 4 octobre 1886. Je crois savoir, d'après ce que des ouvertures faites à ces personnes, que se sont aussi, jusqu'à présent, traduits qu'en simple pourparlers. Quoiqu'il en soit, sans doute d'acceptation de leur parti, il va sans dire que c'est l'ancien comité de la rue des Pyramides, qui fonctionna au début d'octobre 1886, et dont les éléments les plus actifs, les députés, les conseillers municipaux et autres candidats doit être recommandé aux électeurs du département de l'Eure. L'on s'attend, du reste, à ce que la solution de cette question ne tarde pas longtemps que la semaine prochaine.

Prise des couloirs de la Chambre

On s'occupe presque exclusivement dans les couloirs de la Chambre, du projet de M. Dampierre qui semble contre peser autant d'adversaires que de partisans. M. Rivière se fait surtout remarquer par son opposition.

On parle, en effet, de M. Janvier de la Motte fils et aussi de M. le duc de Broglie qui failly, comme nous le saviez, l'emporter sur M. Papin aux élections du 4 octobre 1886. Je crois savoir, d'après ce que des ouvertures faites à ces personnes, que se sont aussi, jusqu'à présent, traduits qu'en simple pourparlers. Quoiqu'il en soit, sans doute d'acceptation de leur parti, il va sans dire que c'est l'ancien comité de la rue des Pyramides, qui fonctionna au début d'octobre 1886, et dont les éléments les plus actifs, les députés, les conseillers municipaux et autres candidats doit être recommandé aux électeurs du département de l'Eure. L'on s'attend, du reste, à ce que la solution de cette question ne tarde pas longtemps que la semaine prochaine.

Prise des couloirs de la Chambre

On s'occupe presque exclusivement dans les couloirs de la Chambre, du projet de M. Dampierre qui semble contre peser autant d'adversaires que de partisans. M. Rivière se fait surtout remarquer par son opposition.

On parle, en effet, de M. Janvier de la Motte fils et aussi de M. le duc de Broglie qui failly, comme nous le saviez, l'emporter sur M. Papin aux élections du 4 octobre 1886. Je crois savoir, d'après ce que des ouvertures faites à ces personnes, que se sont aussi, jusqu'à présent, traduits qu'en simple pourparlers. Quoiqu'il en soit, sans doute d'acceptation de leur parti, il va sans dire que c'est l'ancien comité de la rue des Pyramides, qui fonctionna au début d'octobre 1886, et dont les éléments les plus actifs, les députés, les conseillers municipaux et autres candidats doit être recommandé aux électeurs du département de l'Eure. L'on s'attend, du reste, à ce que la solution de cette question ne tarde pas longtemps que la semaine prochaine.

Prise des couloirs de la Chambre

On s'occupe presque exclusivement dans les couloirs de la Chambre, du projet de M. Dampierre qui semble contre peser autant d'adversaires que de partisans. M. Rivière se fait surtout remarquer par son opposition.

On parle, en effet, de M. Janvier de la Motte fils et aussi de M. le duc de Broglie qui failly, comme nous le saviez, l'emporter sur M. Papin aux élections du 4 octobre 1886. Je crois savoir, d'après ce que des ouvertures faites à ces personnes, que se sont aussi, jusqu'à présent, traduits qu'en simple pourparlers. Quoiqu'il en soit, sans doute d'acceptation de leur parti, il va sans dire que c'est l'ancien comité de la rue des Pyramides, qui fonctionna au début d'octobre 1886, et dont les éléments les plus actifs, les députés, les conseillers municipaux et autres candidats doit être recommandé aux électeurs du département de l'Eure. L'on s'attend, du reste, à ce que la solution de cette question ne tarde pas longtemps que la semaine prochaine.

Prise des couloirs de la Chambre

On s'occupe presque exclusivement dans les couloirs de la Chambre, du projet de M. Dampierre qui semble contre peser autant d'adversaires que de partisans. M. Rivière se fait surtout remarquer par son opposition.

On parle, en effet, de M. Janvier de la Motte fils et aussi de M. le duc de Broglie qui failly, comme nous le saviez, l'emporter sur M. Papin aux élections du 4 octobre 1886. Je crois savoir, d'après ce que des ouvertures faites à ces personnes, que se sont aussi, jusqu'à présent, traduits qu'en simple pourparlers. Quoiqu'il en soit, sans doute d'acceptation de leur parti, il va sans dire que c'est l'ancien comité de la rue des Pyramides, qui fonctionna au début d'octobre 1886, et dont les éléments les plus actifs, les députés, les conseillers municipaux et autres candidats doit être recommandé aux électeurs du département de l'Eure. L'on s'attend, du reste, à ce que la solution de cette question ne tarde pas longtemps que la semaine prochaine.

Prise des couloirs de la Chambre

On s'occupe presque exclusivement dans les couloirs de la Chambre, du projet de M. Dampierre qui semble contre peser autant d'adversaires que de partisans. M. Rivière se fait surtout remarquer par son opposition.

On parle, en effet, de M. Janvier de la Motte fils et aussi de M. le duc de Broglie qui failly, comme nous le saviez, l'emporter sur M. Papin aux élections du 4 octobre 1886. Je crois savoir, d'après ce que des ouvertures faites à ces personnes, que se sont aussi, jusqu'à présent, traduits qu'en simple pourparlers. Quoiqu'il en soit, sans doute d'acceptation de leur parti, il va sans dire que c'est l'ancien comité de la rue des Pyramides, qui fonctionna au début d'octobre 1886, et dont les éléments les plus actifs, les députés, les conseillers municipaux et autres candidats doit être recommandé aux électeurs du département de l'Eure. L'on s'attend, du reste, à ce que la solution de cette question ne tarde pas longtemps que la semaine prochaine.

Prise des couloirs de la Chambre

On s'occupe presque exclusivement dans les couloirs de la Chambre, du projet de M. Dampierre qui semble contre peser autant d'adversaires que de partisans. M. Rivière se fait surtout remarquer par son opposition.

On parle, en effet, de M. Janvier de la Motte fils et aussi de M. le duc de Broglie qui failly, comme nous le saviez, l'emporter sur M. Papin aux élections du 4 octobre 1886. Je crois savoir, d'après ce que des ouvertures faites à ces personnes, que se sont aussi, jusqu'à présent, traduits qu'en simple pourparlers. Quoiqu'il en soit, sans doute d'acceptation de leur parti, il va sans dire que c'est l'ancien comité de la rue des Pyramides, qui fonctionna au début d'oct